

REGLEMENT SEVRES du « Quiz SEMAINE DES LANGUES ETRANGERES »

Article 1 – « Quiz Semaine des langues étrangères » organisé par la médiathèque de Sèvres, dans le cadre de la Semaine des langues 2022, du 5 au 9 avril.

La médiathèque de Sèvres, 8 rue de ville d'Avray, 92310 SEVRES, organise un quiz sur le thème des langues étrangères, gratuit et sans obligation d'achat, sur son site Internet et sur Facebook dans le cadre de la Semaine des langues, selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce jeu se déroulera du 5 avril 2022 (9h, heure française) au 9 avril 2022 (16h30, heure française) inclus.

Le quiz consiste à répondre à une série de questions, dont les réponses se trouvent dans les ressources en ligne Kidilangues et ToutApprendre, ressources gratuites et illimitées pour les adhérents à la médiathèque, accessibles via le site Internet de la médiathèque <https://mediatheque.sevres.fr>, en se connectant avec ses identifiants personnels.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

Les participants mineurs doivent impérativement disposer d'une autorisation parentale disponible sur le site de la médiathèque de Sèvres <https://mediatheque.sevres.fr/fr/pratique/reglement>

La candidature est nominative, limitée à une participation par personne.

La participation au concours est strictement nominative. Il est donc interdit à tout participant d'utiliser plusieurs pseudos avec plusieurs adresses électroniques ou pour le compte d'autres personnes. La violation de cette interdiction sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour la durée du concours.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Chaque participant (même nom et même adresse) ne pourra soumettre qu'un seul quizz

Les modes de participation acceptés sont :

- Sur place : déposer vos réponses, dûment numérotées, accompagnées des noms, prénoms et numéros de téléphone des participants.
- Sur Facebook : s'abonner à @mediathequedesevres, puis envoyer vos réponses, dûment numérotées, **en message privé** sur la page Facebook officiel de la médiathèque, accompagné des noms, prénoms et numéros de téléphone des participants.

- Par courriel : envoyer les réponses au quiz, dûment numérotées, à l'adresse mediatheque@ville-sevres.fr, accompagnée des noms, prénoms et numéros de téléphone des participants. L'objet du mail devra comporter la mention « quiz semaine des langues »

Article 3 – TRAITEMENT DES DONNEES

Les données à caractère personnel, recueillies dans le cadre du présent quizz, sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des données les concernant.

Les participants pourront exercer leurs droits en adressant leur demande par courrier à l'adresse suivante : Médiathèque de Sèvres, 8 rue de ville d'Avray, 92310 SEVRES.

ARTICLE 4 – LE JURY

La composition du jury et le nombre de ses membres pourront être modifiés à tout moment pour les besoins du concours.

Le jury statue seul et aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

ARTICLE 5 – PROCLAMATION DES RESULTATS

Après tirage au sort parmi les bonnes réponses, la médiathèque de sévres contactera les gagnants par téléphone, par e-mail, ou via leur compte Instagram ou Facebook.

L'organisateur annoncera le nom des gagnants le samedi 9 avril à partir de 17H30 en présentiel et sur le site internet WWW.mediathèque.sevres.fr

Une confirmation sera également effectuée par un mail envoyé à chaque gagnant.

ARTICLE 6 – DOTATION / PRIX

Les 10 premiers gagnants par tirage au sort devront se déplacer le **samedi 9 avril à partir de 17h30** pour obtenir leur chèque-lire d'une valeur de 20 euros à la Médiathèque de Sèvres. Tous les participants recevront un livre dans la limite des stocks.

Les chèque-lire ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devises, ni d'un remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants, munis d'une pièce d'identité, pourront venir ultérieurement à l'accueil de La médiathèque de Sèvres à partir du 12 avril : 8 rue de Ville d'Avray, 92310 Sèvres – Téléphone : 01 41 14 12 13 / Horaires : Fermé les dimanche et lundi, ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30, ouvert les mercredi et samedi de 10h à 18h30.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les sept jours après l'annonce des résultats, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et un nouveau gagnant sera désigné pour ce même lot.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES

La participation à ce concours implique l'acceptation, sans condition, du présent règlement. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de tenter de mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du concours et de ses règles.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le bon fonctionnement du concours ou qui viole les règles imposées par celui-ci. L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du concours.

La médiathèque se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment et sans formalité particulière.

Le réseau Facebook n'est pas associé à une quelconque promotion de ce concours, ni le gère, ni le sponsorise. Leur responsabilité ne pourra pas être recherchée en cas de non-respect des règles.

Fait à Sèvres, le 22 mars 2022